

Séance  
ordinaire  
4 octobre  
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4<sup>ième</sup>)  
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE  
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A  
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Six (6) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

**10.10.625**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**10.10.626**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du mardi 7 septembre 2010 à 20h30 et des séances spéciales du lundi 20 septembre 2010 à 20h30 et du lundi 27 septembre 2010 à 16h00.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - Comptes réguliers : 206 494,82 \$
  - Comptes pré-autorisés : 360 044,36 \$

#### **ADMINISTRATION**

5. Adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6. Autorisation de signatures dans le dossier de la Maison du Tourisme de l'ATR-Gaspésie.
7. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour une opération cadastrale et une implantation dans le projet de Résidence supervisée en santé mentale de l'avenue Pierre-Normand.
8. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour un levé topographique dans le projet de Résidence supervisée en santé mentale de l'avenue Pierre-Normand.

#### **FINANCES**

9. Abrogation de la résolution 10.09.07 relative à la mise en vente d'immeubles pour non paiement des taxes.
10. Autorisation de versement de dons.
11. Ratification d'un versement à la CODEM.
12. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

13. Autorisation d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

14. Autorisation de versement d'un soutien financier au Club de Soccer de Mont-Joli.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

15. Adjudication d'un mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour la fourniture de sulfate d'aluminium (alun).
16. Autorisation d'achat de matériel d'aqueduc par le service des travaux publics.
17. Autorisation d'achat de matériel d'égout par le service des travaux publics.
18. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglçage des chaussées pour l'hiver 2010-2011.

19. Autorisation d'ajustement des honoraires professionnels dans le projet de prolongement des services de la rue d'Anjou.

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

20. Consultation publique du projet de Règlement 2010-1244 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier des normes d'implantation et de densité dans la zone 124 (HMD).
21. Adoption du règlement 2010-1244 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier des normes d'implantation et de densité dans la zone 124 (HMD).
22. Consultation publique du projet de Règlement 2010-1245 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 afin de réduire les dimensions minimales des terrains voués à des habitations unifamiliales jumelées dans la zone 124 (HMD).
23. Adoption du règlement 2010-1245 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 afin de réduire les dimensions minimales des terrains voués à des habitations unifamiliales jumelées dans la zone 124 (HMD).
24. Adoption du règlement 2010-1246 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable et modifiant le règlement 2001-1004.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

25. Motion de félicitations à monsieur Carl Desjardins.
26. Motion de félicitations à monsieur Guy Bourgoïn.
27. Autorisation de signatures du renouvellement du bail de la Société immobilière du Québec pour le palais de justice de Mont-Joli.
28. Autorisation d'embauches au service des travaux publics.
29. Autorisation d'affichage d'un poste d'opérateur, classe 2 (OP 2)
30. Période de questions.
31. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **Avant d'entreprendre la séance, monsieur le maire, Jean Bélanger, s'adresse à l'assistance :**

« Lors du 23<sup>e</sup> colloque annuel de l'organisme présenté à Québec le 29 septembre dernier, la Ville de Mont-Joli s'est vu remettre le *Prix Développement économique 2010*. Cette marque de reconnaissance « souligne la qualité des initiatives mises de l'avant afin de redonner au secteur centre un rôle de moteur de l'économie ». Le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation parraine ce prix pour lequel 29 municipalités étaient en lice. Montmagny et Lac-Mégantic faisaient partie des finalistes dans la catégorie « Développement économique » à ce concours d'envergure québécoise.

Nous sommes très heureux de recevoir le *Prix Développement économique*. Cette récompense est d'autant plus appréciée qu'elle découle de l'analyse de gens de l'extérieur qui confirment l'impact de nos interventions. Nous avons instauré un programme incitatif pour la réfection des façades des édifices commerciaux en plus d'organiser la Fresqu'Ô-Fête dont le succès est reconnu unanimement. L'arrivée de nouveaux commerces constitue également un élément positif pour la Ville.

J'estime que le développement de Mont-Joli demeure un travail collectif. Mes collègues du conseil, l'équipe de direction et l'ensemble du personnel en sont partie prenante. Nos partenaires économiques jouent également un rôle essentiel. Sans eux, nos efforts seraient vains.

Un tel prix n'est pas une fin en soi. C'est la tape dans le dos qui motive à continuer. On peut être fier et savourer ce moment... avant de se remettre à l'ouvrage ». »

#### 10.10.627

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 À 20H30 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2010 À 20H30 ET DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2010 À 16H00

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances tenues au cours du mois de septembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 septembre 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 20 septembre 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 27 septembre 2010 à 16h00 en sa forme et teneur.

#### 10.10.628

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 206 494,82 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré-autorisés au montant de 360 044,36 \$.

**10.10.629 ADMINISTRATION**

**ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

CONSIDÉRANT QUE le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

CONSIDÉRANT QUE , chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

CONSIDÉRANT QUE le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le tabagisme est une épidémie industrielle;

POUR CES MOTIFS , il proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dont les objectifs consistent, entre autres, à réduire la demande de tabac à zéro, prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon du tabagisme, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire, rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac et responsabiliser l'industrie du tabac.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**10.10.630 AUTORISATION DE SIGNATURES DANS LE DOSSIER DE LA MAISON DU TOURISME DE L'ATR-GASPÉSIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville la convention de modification à l'acte de cession en emphytéose daté du 11 mai 2010 et publié au registre foncier de Rimouski sous le numéro 17 160 753, convention rédigée par Me Bernard Charbonneau, notaire.

**10.10.631 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE ET UNE IMPLANTATION DANS LE PROJET DE RÉSIDENCE SUPERVISÉE EN SANTÉ MENTALE DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, un mandat de services professionnels dans le projet de Résidence supervisée en santé mentale de l'avenue Pierre-Normand au montant de 1 893 \$ plus les taxes. Ce mandat inclut la confection d'un plan cadastral, la recherche des titres et plans au registre foncier, la levée des limites des terrains et des rues environnantes, l'extraction des données cadastrales, l'analyse et l'ensemble des éléments permettant l'implantation de ladite Résidence.

**10.10.632** ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN LEVÉ TOPOGRAPHIQUE DANS LE PROJET DE RÉSIDENCE SUPERVISÉE EN SANTÉ MENTALE DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, un mandat de services professionnels dans le projet de Résidence supervisée en santé mentale de l'avenue Pierre-Normand au montant de 2 165 \$ plus les taxes. Ce mandat concerne notamment la réalisation d'un levée topographique pour le prolongement des services municipaux entre les rues Henri-Rouleau et Bertrand dans la cadre de l'implantation de ladite Résidence.

**FINANCES**

**10.10.633** ABROGATION DE LA RÉOLUTION 10.09.07 RELATIVE À LA MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 10.09.07 adoptée en séance ordinaire le 7 septembre 2010, résolution autorisant la Ville de Mont-Joli à procéder à la vente d'immeubles pour non paiement des taxes.

**10.10.634** **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de dons et/ou de prêt d'équipements sont acheminées à la Ville;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Unité Dorémy 15 octobre 2010	Spectacle <i>Anthology</i> Activité bénéfice	Prêt de scène
Unité Dorémy 7 novembre 2010	Déjeuner Centraide	Prêt de 250 chaises

**10.10.635** RATIFICATION D'UN VERSEMENT À LA CODEM

**CONSIDÉRANT QUE** la CODEM doit composer avec un problème de liquidité découlant de la perte de revenus locatifs reliés à la vacance d'un local du Motel industriel ainsi qu'à une mauvaise créance;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'entente liant la CODEM et la Ville concernant la participation de cette dernière à un éventuel déficit annuel d'exploitation;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la situation et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier le versement d'une somme de 15 000 \$ à la CODEM.

**10.10.636**      **AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

**CONSIDÉRANT** la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en septembre 2010 au montant de 233 476,30 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 70 042,89 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.10.637**      **AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Laurane Belzile à titre d'assistant-moniteur ainsi que pour des remplacements à la caisse de la piscine Gervais-Rioux. Madame Belzile détient la certification médaille de bronze.

**LOISIRS ET CULTURE**

**10.10.638**      **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN SOUTIEN FINANCIER AU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 4 000 \$ au Club de soccer de Mont-Joli. Ce soutien financier vise à aider l'organisme à assurer l'embauche du personnel d'encadrement, la formation des entraîneurs et l'entretien du terrain. Le Club regroupe plus de 300 jeunes joueuses et joueurs de Mont-Joli et des environs. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**TRAVAUX PUBLICS**

**10.10.639**      **ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR LA FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN)**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sulfate d'aluminium 48,8%;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium 48,8% (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et en celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de sulfate d'aluminium 48,8% nécessaire aux activités de la Ville;
- **QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- **QUE**, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de sulfate d'aluminium 48,8% dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée chaque année;
- **QUE** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;
- **QUE** la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; le dit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;
- **QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

#### 10.10.640

#### AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Wolseley : 22 310,03 \$ plus les taxes
- Emco : 23 800,03 \$ plus les taxes
- Huot : 22 792,45 \$ plus les taxes
- Brunet : 21 841,54 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Distribution Brunet inc. un contrat de fourniture de matériel d'aqueduc au montant de 21 841,54 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

#### **10.10.641**

#### **AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'ÉGOUT PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'égout;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Wolseley : 6 097,76 \$ plus les taxes
- Emco : 6 744,52 \$ plus les taxes
- Huot : 6 366,32 \$ plus les taxes
- Brunet : 7 573,45 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à Wolseley un contrat de fourniture de matériel d'égout au montant de 6 097,76 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

#### **10.10.642**

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2010-2011**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Mines Seleine : 107 317,03 \$
- Sel Warwick inc. : 111 583,71 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur de l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à Mines Seleine, une division de la Société Canadienne du Sel Ltée, le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2010-2011, et ce, aux prix unitaires soumis pour un montant total prévisionnel de 107 317,03 \$, incluant les taxes.

**10.10.643** AUTORISATION D'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE D'ANJOU

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser une augmentation de 2 700 \$ plus les taxes des honoraires professionnels de la firme Dessau dans le cadre des travaux de prolongement des services de la rue d'Anjou. Cet ajustement est lié à des modifications apportées aux plans et devis et à la demande de certificat d'autorisation au MDDEP.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.10.644** **CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1244 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 AFIN DE MODIFIER DES NORMES D'IMPLANTATION ET DE DENSITÉ DANS LA ZONE 124 (HMD)**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire permettre des habitations en rangée selon une plus forte densité d'occupation dans une zone bordant la rue d'Anjou;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été adopté le 20 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a aussi été donné lors de la séance du 20 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de modification de zonage;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 2010-1244 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier des normes d'implantation et de densité dans la zone 124 (HMD).

**10.10.645** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1244 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 AFIN DE MODIFIER DES NORMES D'IMPLANTATION ET DE DENSITÉ DANS LA ZONE 124 (HMD)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire modifier son règlement de zonage en adoptant le règlement 2010-1244;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet lors de la présente séance;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1244 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier des normes d'implantation et de densité dans la zone 124 (HMD).

**10.10.646**

**CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211 AFIN DE RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS VOUÉS À DES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA ZONE 124 (HMD)**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire réduire les dimensions minimales des terrains voués à des habitations unifamiliales jumelées dans une zone bordant la rue d'Anjou;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été adopté le 20 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a aussi été donné lors de la séance du 20 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de modification de zonage;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 2010-1245 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 afin de réduire les dimensions minimales des terrains voués à des habitations unifamiliales jumelées dans la zone 124 (HMD).

**10.10.647**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211 AFIN DE RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS VOUÉS À DES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA ZONE 124 (HMD)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire modifier son règlement de lotissement en adoptant le règlement 2010-1245;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet lors de la présente séance;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1245 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 afin de réduire les dimensions minimales des terrains voués à des habitations unifamiliales jumelées dans la zone 124 (HMD).

**10.10.648**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1246 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1004**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueducs publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

CONSIDÉRANT QUE la popularité croissante des systèmes d'arrosage avec minuterie programmable (gicleurs) justifie l'adoption d'une disposition particulière en ajout de celles prévues au règlement 2001-1004 décrété par la Ville de Mont-Joli ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles plus particulièrement pendant la saison estivale;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Kédina Fleury-Samson lors de la séance de la séance spéciale du 20 septembre 2010 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1246 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable et modifiant le règlement 2001-1004.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **10.10.649**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR CARL DESJARDINS**

Mercredi dernier avait lieu à Québec le 23<sup>e</sup> colloque annuel de la Fondation Rues principales. La rencontre a permis de rendre hommage à de nombreux bénévoles dont l'implication s'est avérée déterminante dans le succès des initiatives de chacune des villes qui ont déployé des stratégies de revitalisation de leur activité commerciale.

L'adhésion de Mont-Joli au concept de Fondation Rues principales est en grande partie due à la détermination de monsieur Carl Desjardins. Il fut l'un des premiers - sinon le premier – à croire au potentiel de la Fondation et à faire campagne pour que Mont-Joli joigne le mouvement. Président du comité conseil en développement commercial, monsieur Desjardins a été associé à chacune des étapes de l'instauration de notre stratégie de revitalisation. C'est à l'unanimité que nous avons choisi de présenter la candidature de Carl Desjardins au titre de bénévole de l'année dans le cadre de ce 23<sup>e</sup> colloque annuel. Nous sommes donc à la fois ravis et honorés de la reconnaissance démontrée par la Fondation à monsieur Desjardins.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Carl Desjardins pour la reconnaissance que lui a témoignée la Fondation Rues principales à titre de bénévole lors de son 23<sup>e</sup> colloque annuel présenté à Québec le mercredi 29 septembre 2010.

##### **10.10.650**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GUY BOURGOIN**

Un incident malheureux s'est produit le lundi 27 septembre dernier au Stade du Centenaire alors qu'un usager était victime d'un malaise cardiaque. Affichant un calme exemplaire, monsieur Guy Bourgoïn, le préposé de faction, a posé les gestes appropriés afin de venir en aide à la victime. Il a prévenu rapidement les services ambulanciers en plus de fournir une attention constante au citoyen.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Guy Bourgoïn pour l'assistance qu'il a fournie à un usager en difficulté au Stade du Centenaire le 27 septembre 2010. Mentionnons d'ailleurs que, dans l'optique de sécuriser les citoyens, le Stade est doté l'an dernier d'un défibrillateur cardiaque pour ce type de situation.

**10.10.651**      **AUTORISATION DE SIGNATURES DU RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LE PALAIS DE JUSTICE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville le bail n<sup>o</sup> 9172-02 / Avenant n<sup>o</sup> 5. Ledit bail détermine les modalités encadrant l'utilisation par la Société immobilière du Québec (SIQ) des locaux situés au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli. La SIQ renouvelle ainsi pour une période de cinq (5) ans le bail par lequel le Ministère de la Justice du Québec opère le palais de justice de Mont-Joli.

**10.10.652**      **AUTORISATION D'EMBAUCHES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDERANT QUE les directions des ressources humaines et des travaux publics ont procédé récemment à l'affichage de postes ;

CONSIDERANT la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Yannick Fortin au poste d'opérateur, classe 1 (OP 1) de même que celle de monsieur Ghislain Heppel à titre de journalier, et ce, au terme d'un processus d'évaluation positif. Monsieur Heppel œuvrait comme employé temporaire depuis plusieurs années.

**10.10.653**      **AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR, CLASSE 2 (OP 2)**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage d'un poste d'opérateur, classe 2 (OP 2) au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli.

**10.10.654**      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Madame Johanne Ouellet** demande des précisions quant à la hauteur des nouvelles constructions du secteur de la rue d'Anjou par rapport à la route. Elle dit craindre des problèmes d'écoulement d'eau sur sa propriété

**Monsieur le maire, Jean Bélanger**, invite le directeur du développement économique à répondre à la question.

**Monsieur Léo Caron** indique que, selon les terrains, il y aura remblayage et que des mesures seront prises telles que drain, irrigation de surface et empierrement. Ces gestes sont prévus en arrière-lot et viseront à diriger l'eau vers le réseau pluvial. L'objectif demeure de diminuer l'eau de surface. La Ville veillera à ce que les futurs propriétaires soient bien informés sur les mesures à prendre afin de bien disposer des eaux de surface.

**10.10.655 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h03, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier